



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN

AVIS DE CONSULTATION

Ouverture d'une consultation du public dans le cadre de la procédure
d'enregistrement au titre des installations classées
pour la protection de l'environnement

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique - (AQTA) Déchetterie Le Manio - QUIBERON

Une consultation du public sera ouverte **du 14 octobre 2019 au 12 novembre 2019** inclus à la mairie de QUIBERON concernant le projet présenté Monsieur le président de la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique, dont le siège est situé Porte Océane - 40 rue du Danemark - CS 70447 56404 AURAY cedex, en vue de la réhabilitation de la déchetterie de Le Manio 56170 QUIBERON, au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 26 mars 2012, ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie de QUIBERON comme suit :

- du lundi au vendredi : de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 ;
- le samedi : de 9h à 12h.

Les personnes intéressées pourront consigner leurs observations jusqu'au 12 novembre 2019 :

- sur un registre ouvert à cet effet en mairie de QUIBERON,
- ou les adresser par lettre au préfet du Morbihan (Direction départementale des territoires et de la mer – SENB/GPE – 1, allée du général Le Troadec - BP 520 - 56019 Vannes cedex) ;
- ou les adresser par voie électronique au préfet du Morbihan à l'adresse suivante : ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr